

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE  
COMMUNE DE THIAIS (94)**

**DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE THIAIS – PROJET RD7/ENTREE DE VILLE**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté n° A2024\_903 en date du 22 février 2024, le président de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a fixé les modalités de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Thiais – Projet RD7 / Entrée de Ville.

Le projet poursuit les ambitions suivantes :

- Création de 855 logements environ (soit 52 500 m<sup>2</sup> SDP) dont environ 25% de locatif social
- Création de 3 280 m<sup>2</sup> de SDP commerces et activités en rez-de-chaussée
- Réalisation de 810 places de stationnement pour les logements et commerces
- Aménagement d'un parc urbain public de plus de 8 000 m<sup>2</sup>

Ce projet nécessite l'adaptation du PADD du PLU, la création d'une OAP, la modification du zonage, et la rédaction d'un règlement d'urbanisme adapté au projet.

L'enquête publique se déroulera :

**du lundi 18 mars 2024 à 8h45 au lundi 22 avril 2024 à 17h15**

**à la mairie de Thiais, 1 rue Maurepas, 94320 Thiais**

Madame Aurélie Ingrand a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur et Madame Brigitte Bourdoncle en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par décision de la Présidente du tribunal administratif de Melun en date du 13 janvier 2024. Le commissaire-enquêteur recevra le public, à la mairie de Thiais, 1 rue Maurepas, 94320 Thiais :

**- 18 mars 2024 de 8h45 à 12h00**

**- 3 avril 2024 de 13h30 à 17h15**

**- 22 avril 2024 de 13h30 à 17h15**

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'observations à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, au format papier et sur un poste informatique, à la même adresse et pourront être consultés aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5248>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5248@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5248@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5248> et donc visibles par tous.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre dédié ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Thiais – 1 rue Maurepas – 94320 Thiais.

Les observations du public émises sur les registres seront enregistrées et conservées.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui, dans le délai d'un mois transmettra au Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre le dossier d'enquête complet et ses annexes avec son rapport accompagné de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Thiais, 1 rue Maurepas, 94320 Thiais, aux jours et horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune pendant un délai d'un an.

A la suite de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques associées, sera présenté au Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en vue de son approbation. La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Thiais entrera en vigueur à l'issue des mesures de publicité prévues au code de l'urbanisme.